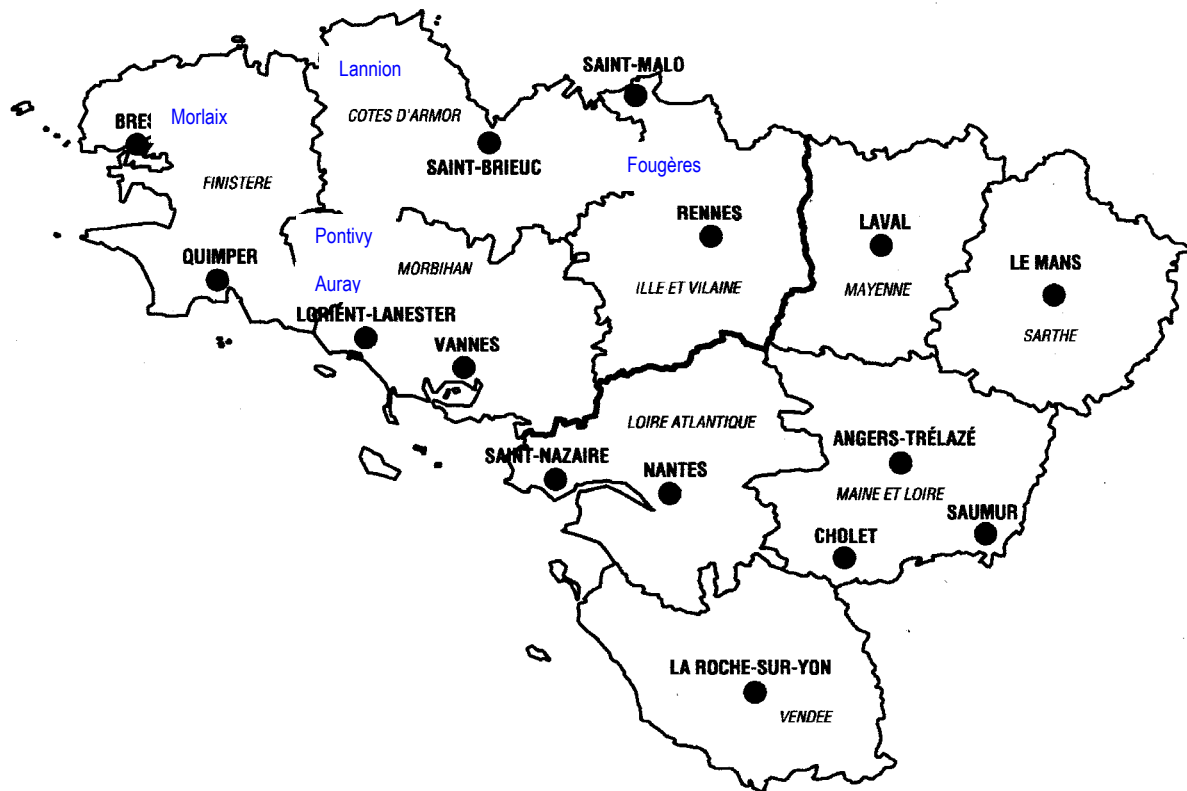


# Rapport d'activité 2003

---



# SOMMAIRE

---

<b>I – Capitaliser et mettre à disposition les ressources .....</b>	<b>p 3</b>
1- Veille et organisation documentaire .....	p 3
2- Base de données documentaires.....	p 4
3- Service Questions / Réponses.....	p 4
4- Publications.....	p 7
5- Site internet.....	p 9
<b>II – Mise en réseaux, organisation des échanges, confrontation pratiques ..</b>	<b>p 11</b>
1- Rencontre des acteurs .....	p 11
2- Soutien aux villes et institutions .....	p 15
<b>III – Appui et accompagnement des acteurs dans la recherche de problématiques.....</b>	<b>p 17</b>
1- Ateliers « Participation des Habitants » .....	p 17
2- Ateliers « compétence de la politique de la ville au sein des agglomérations » .....	p 17
3- Etat des lieux sur la place des associations dans les contrats de ville de nos deux régions ..	p 18
4- Préparation du Forum « Place Publique » .....	p 22
<b>IV – Conclusion et perspective 2004.....</b>	<b>p 25</b>
Conclusion.....	p25
Programme d’actions 2004 .....	p 26

# I - Capitaliser et mettre à disposition les ressources

## 1 - Veille et organisation documentaire

- **Des actions en continu :**

RésO Villes assure quotidiennement une veille informative sur l'actualité de la politique de la ville régionale et nationale. Ce travail s'effectue à partir de sources d'information documentaires (revues, newsletters, sites Internet...), de participation à des colloques et de contacts avec nos partenaires tels que le réseau national des centres de ressources, l'Inter-réseaux DSU, les rencontres avec les chefs de projet, etc. Cela permet d'enrichir le fonds documentaire, d'assurer le fonctionnement du service questions / réponses et d'alimenter les publications de RésO Villes.

- **Quelles ressources ?**

- Des contacts : le fichier d'adresses, géré sous Excel, comporte aujourd'hui plus de 1 427 adresses : Villes, Etat, Conseils Généraux, Régions, organismes HLM, associations, bureaux d'études, centres de ressources,...
- RésO Villes établit aussi des listes de prestataires par thème (évaluation, éducation, jeunesse,...).
- Des ouvrages, études, rapports
- Des documents contractuels (conventions cadre, thématiques, territoriales) pour chaque site en contrat de ville
- Des expériences
- Des textes officiels (circulaires, décrets, lois,...)
- Des programmes de formation, de colloques
- Des revues, pour la plupart gratuites : journaux de quartiers, journaux des collectivités, newsletters, échanges de publications avec des partenaires et quelques abonnements (Territoires, Urbanisme, Gazette des communes...)

- **Classement des ressources :**

Suite au déménagement de juin 2003, le classement de la documentation a été réorganisé :

- un classement par type de documents avec d'un côté les ouvrages publiés, de l'autre la « littérature grise » (contrats de ville, rapports, études, dossiers thématiques...)
- dans chacune de ces catégories, les documents sont classés par ordre thématique (par thème de la politique de la ville) à l'exception des contrats de ville, classés par site géographique.

RésO Villes s'est également doté d'un présentoir, installé dans la salle de réunion, qui permet de rendre accessibles les dernières revues reçues (Territoire, Urbanisme, la Gazette des communes, lettres de liaison des centres de ressources, magazines des régions et départements, revues de quartiers...)

## **2 - La base de données documentaire**

La base de données documentaire est actuellement gérée sur le logiciel File Maker Pro.

Quelques aménagements ont été effectués sur la structure de la base, en vue de sa mise en ligne sur le site Internet :

### Exemples :

- la rubrique « Auteurs » a été dédoublée : une rubrique Prénom Nom pour la consultation / une rubrique Nom Prénom pour la recherche.

- la rubrique « Thème » a été allégée pour simplifier la consultation sur le web.

En décembre 2003, un cahier des charges a été envoyé à une dizaine de prestataires afin de réaliser ce projet de mise en ligne. Quatre d'entre eux ont répondu à cet appel d'offre. Les réponses sont en cours d'analyse et de sélection.

La base est alimentée au fur et à mesure de la collecte des documents, en tenant compte de son accès futur sur le site de RésO Villes (choix des documents qui seront accessibles sur le site, indexation simplifiée...)

Les documents sont indexés à l'aide du thésaurus « Politique de la ville » mis en place par le réseau des centres de ressources. RésO Villes a contribué à la mise à jour de cet outil commun.

## **3 - Le service questions / réponses :**

Le service question / réponses répond à tous types de demandes d'information : un contact, un document, des expériences, un dossier sur un thème, un conseil.

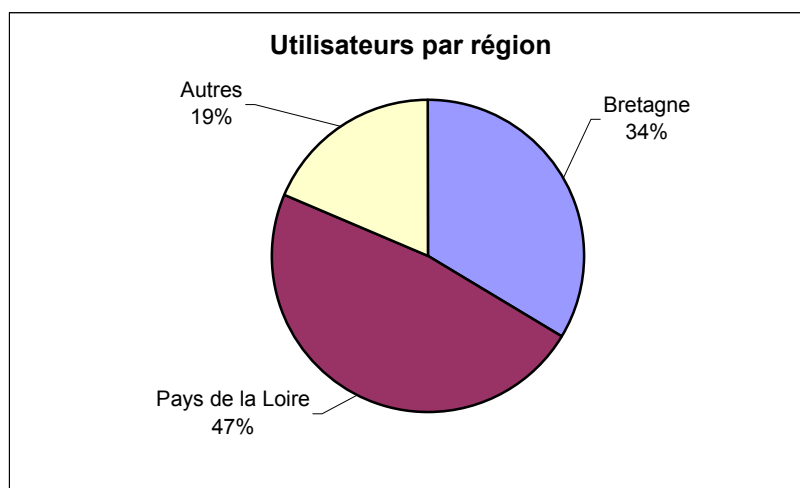
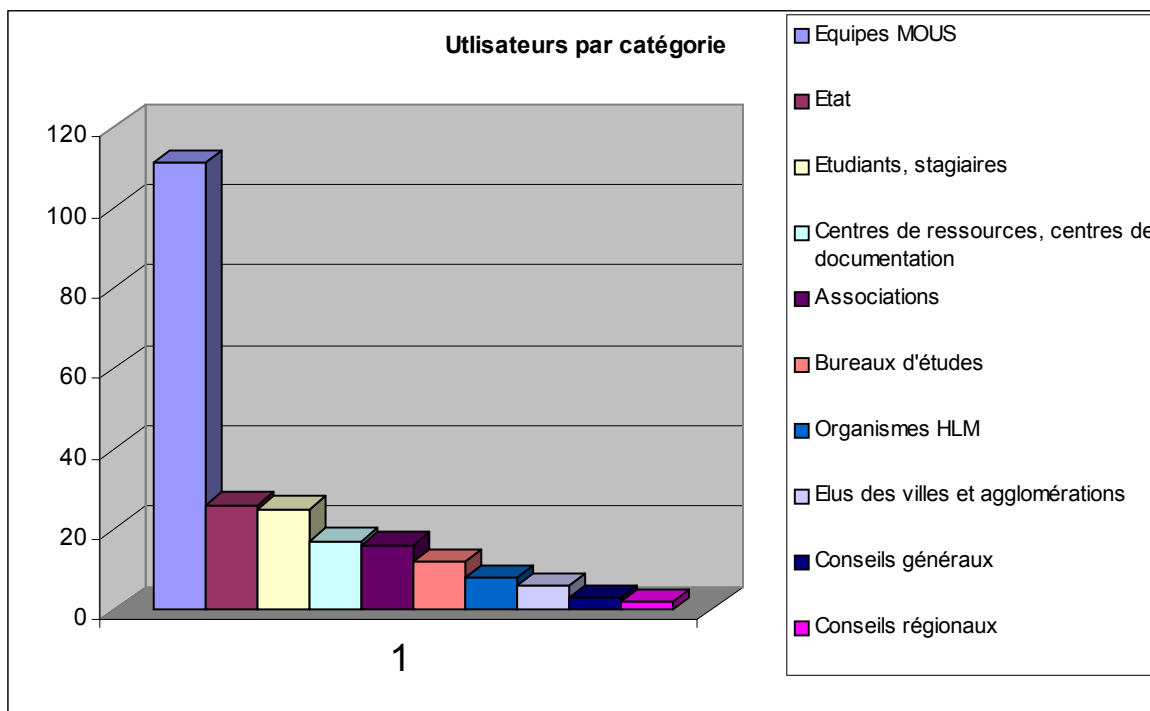
Au cours de l'année 2003, RésO Villes a répondu à 226 demandes d'information.

Ne sont pas comptabilisées les demandes de renseignements simples (une adresse, un nom, un numéro de téléphone,...) traitées notamment par le secrétariat.

Qui sont les utilisateurs ?

Les principaux utilisateurs restent les équipes MOUS (chefs de projet des contrats de ville et leurs équipes), suivies par les agents de l'Etat et les étudiants.

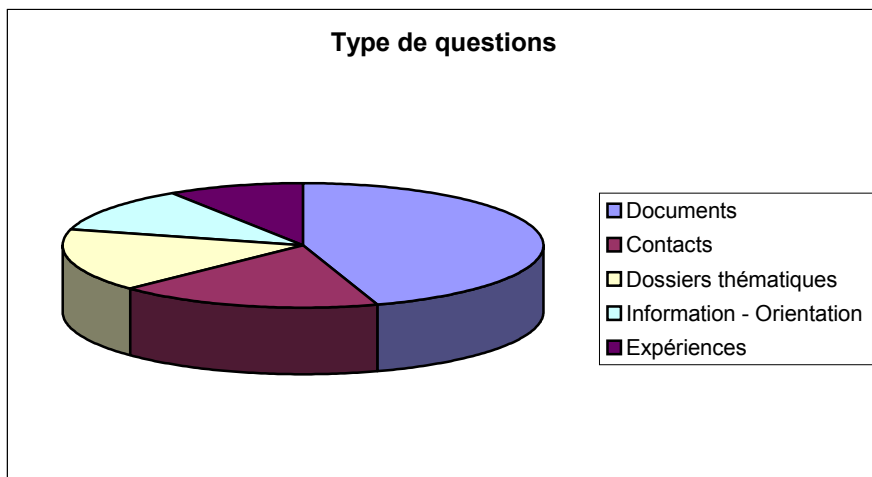
Concernant l'origine géographique des demandes, on peut noter la part plus importante de la région Pays de la Loire (47%) par rapport à la Bretagne (34%).



- **Les types de demandes**

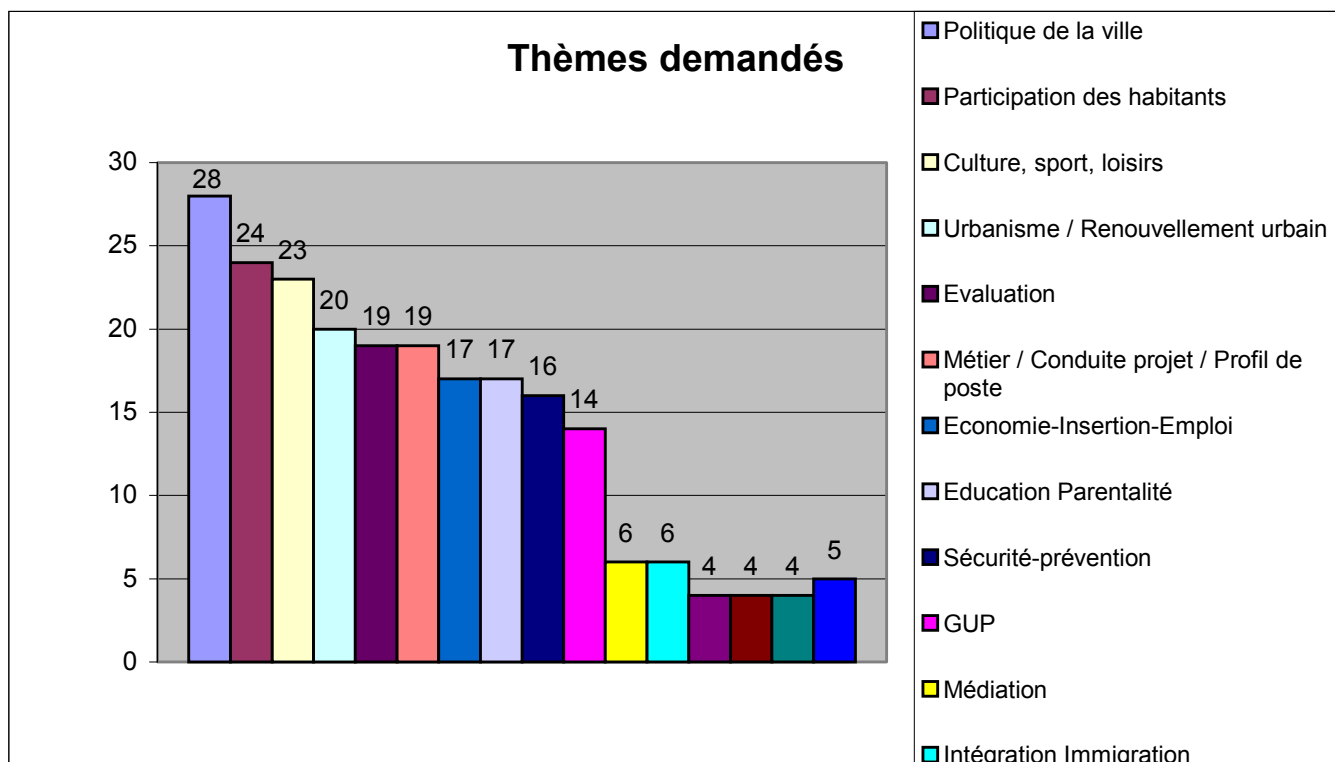
Les demandes sont réparties en 5 grandes catégories de demandes d'information :

- Documents (ouvrage, rapport, circulaire, article de presse,...) qui ont fortement augmenté avec les publications signalées dans la lettre de liaison et la revue de presse.
- Contacts : recherche d'un prestataire, d'un intervenant, d'un organisme,...
- Expériences : recherche d'exemples d'actions menées par d'autres sites en contrat de ville
- Dossiers thématiques qui consistent à fournir un ensemble d'éléments d'information (fiches de synthèse, documents, bibliographie, sources d'information, expériences,...) sur un sujet
- Information – orientation : il s'agit d'une question simple à laquelle il est généralement répondu immédiatement par téléphone (quelques chiffres, la liste des sites en GPV et ORU, orientation vers des sources d'information pertinentes,...)



- **Les thèmes demandés**

Les questions posées en 2003 reflètent la variété des thèmes couverts par la politique de la ville, les plus demandés étant les généralités sur la politique de la ville, la participation des habitants (FPH, conseils de quartiers, démocratie locale), culture et loisirs, urbanisme et renouvellement urbain.



- **Exemples de questions posées au centre de ressources en 2003**

- Avez-vous des exemples d'action d'insertion ou d'éducation par le sport ?
- Quel est l'avenir du dispositif adultes-relais en 2004 ?
- Pouvez-vous me transmettre des exemples de lettres de mission de chef de projet de contrat de ville ?
- Je recherche des expériences de projets artistiques dans l'espace public
- Quelles sont les différentes équipes emploi-insertion en contrat de ville dans le Grand Ouest ?
- Quelles sont les indicateurs de la loi Borloo ?
- Comment mettre en place une régie de quartiers dans une petite commune ?
- Quelles sont les formations longues sur la politique de la ville ?
- Comment fonctionne l'exonération de charges pour la création d'entreprise en ZFU ?
- Je recherche des documents ou expérience sur les pratiques et usages sociaux des espaces résidentialisés
- Quelles sont les formations aux cultures des pays du Maghreb, destinées à un agent de la CAF ?

#### **4 - Les publications**

- **La lettre de liaison**

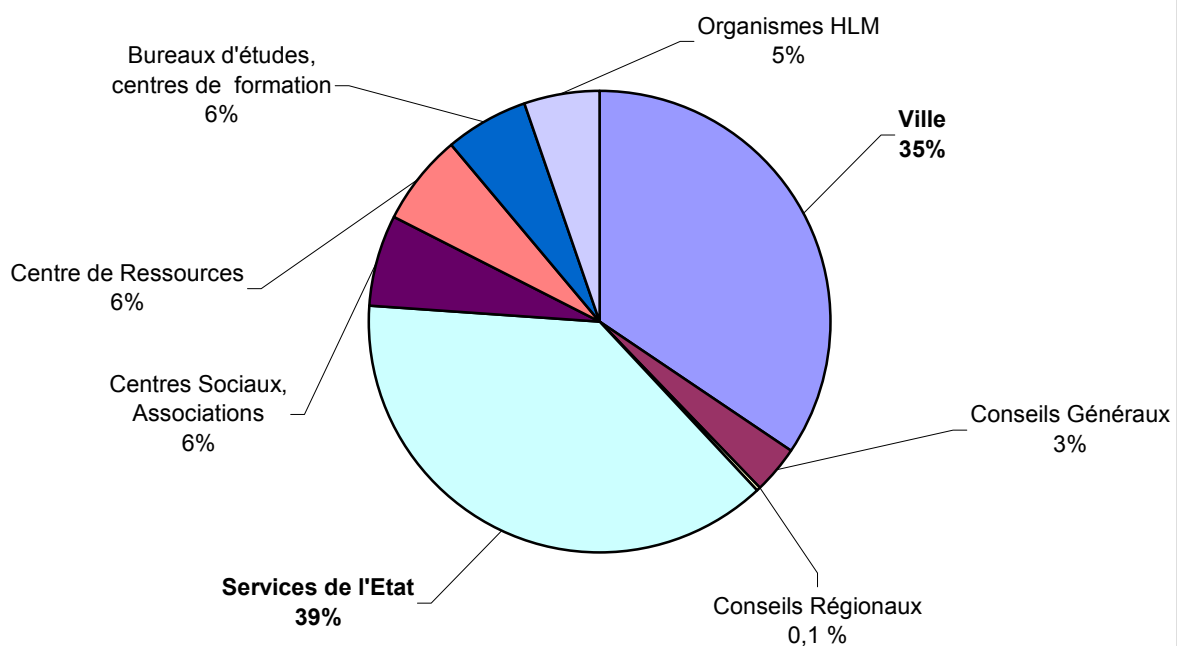
La lettre est diffusée à environ 700 destinataires sur support papier en 2003 et 140 par mail. L'envoi par mail a connu une forte progression par rapport à 2002 (près du double) du fait de la progression des visites du site de RésO Villes et de la facilité d'abonnement par mail (simple formulaire à remplir).

Ce mode de diffusion simplifie beaucoup l'accès aux documents sur internet puisque les liens sont directement cliquables.

Les acteurs nous font régulièrement parvenir des informations à faire paraître dans la lettre : annonces de conférences ou formation, articles de presse, publication d'ouvrages,...

Suite à l'envoi de la lettre, RésO Villes est souvent sollicité pour le prêt des documents signalés.

## Abonnés à La Lettre papier



- **La revue de presse**

La revue de presse signale deux fois par mois les articles publiés dans la presse régionale et nationale. Les demandes d'articles sont réservées aux adhérents.

Elle est disponible sur le site internet avec la possibilité de faire une demande d'abonnement pour la recevoir par courrier électronique. Il n'y a pas de diffusion papier.

On compte actuellement 71 abonnés à la revue de presse.

- **La veille emploi insertion formation**

A l'origine réalisée pour une équipe de quartier de Nantes, la veille emploi insertion formation, est diffusée sur le site de RésO Villes, chaque mois.

Elle fait le point sur l'actualité de l'emploi et de l'insertion professionnelle, les actions du gouvernement, présente des éléments statistiques, signale les articles de presse et les ouvrages parus.

- **Les dossiers thématiques**

RésO Villes réalise ponctuellement des dossiers thématiques sur un sujet d'actualité de la politique de la ville.

Ils peuvent regrouper des extraits d'ouvrages ou d'études, des articles de presse, des éléments bibliographiques, des listes d'organismes, des textes de lois...

Ces dossiers sont disponibles sur le site internet et au format papier, avec des aménagements propres à chaque support.

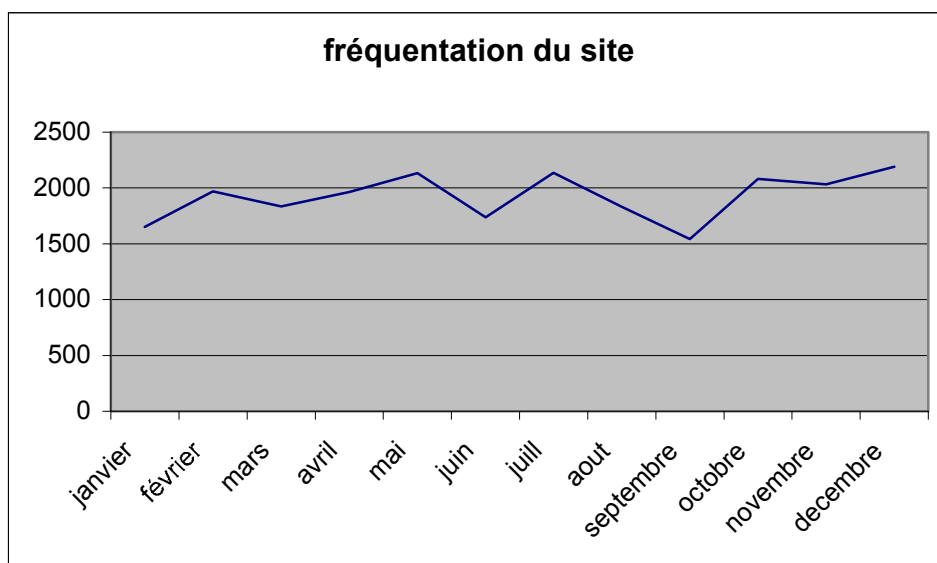
En 2002, deux dossiers thématiques ont été réalisés sur les sujets suivants :

- La gestion urbaine de proximité
- Le fonds de participation des habitants

En 2003, les dossiers thématiques se sont enrichis de quatre nouveaux sujets :

- L'histoire de la politique de la ville
- Les Projets sociaux de territoire
- Les CLSDP
- La loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine

## 5 - Le site Internet



La fréquentation du site de RésO Villes a connu une forte progression en 2003. Le nombre moyen de visites par jour est de 64, soient 1 925 par mois pour 2003.

Après sa période de lancement en 2002, le site est à présent bien connu des acteurs.

- **Les rubriques les plus consultées sont par ordre de fréquentation :**

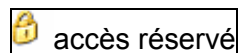
1. « Les ressources documentaires »
2. « Les rencontres »
3. « L'Annuaire des acteurs »
4. « Les territoires »

- **Les documents les plus téléchargés :**

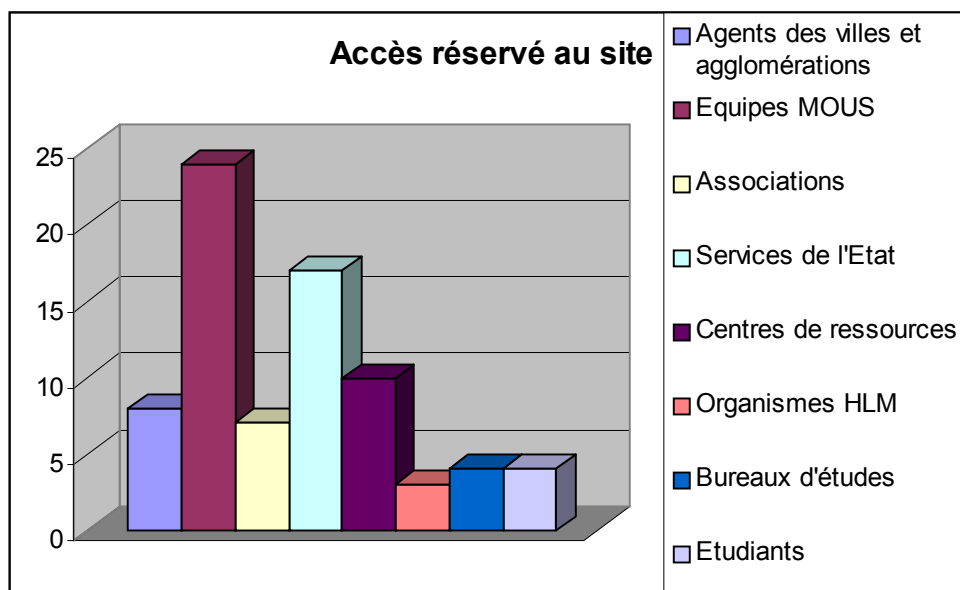
- L'étude « Analyse de la politique de la ville en Bretagne / Pays de Loire »
- Le contrat de ville (convention cadre) de Rennes
- La revue de presse bimensuelle
- Les fiches expériences
- Les loisirs des 6-12 ans du quartier de Belle-Beille

- **L'accès réservé :**

Quelques informations sont réservées à nos adhérents : il s'agit pour le moment de l'annuaire régional des acteurs de la politique de la ville et du Bric-à-Brac. Il suffit de demander un code d'accès sur la page d'accueil du site en cliquant sur



Il y a aujourd'hui 79 accès réservés, contre 48 en 2002.



## **II- Mise en réseaux, organisation des échanges**

### **1- Rencontre des acteurs**

- **Rencontre des chefs de projet**

Trois rencontres ont eu lieu, en mars, juin et octobre 2003.

Pour faciliter la mobilisation des chefs de projet, RésO Villes organise maintenant ces rencontres le même jour que la réunion de l'Association Villes et Développement RésO Grand Ouest.

La journée se déroule en deux temps : le matin l'association tient sa rencontre, et l'après-midi est consacrée à RésO Villes.

Les thèmes abordés :

- Proposition d'organisation de « Place Publique » qui se déroulera en 2004
- Restitution du travail réalisé par RésO Villes sur la place des associations dans les contrats de ville
- Débat sur les perspectives de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine
- Proposition du programme d'actions 2004
- Restitution de la synthèse du groupe de travail : « la politique de la ville au sein des agglomérations »

- **Rencontre des élus**

Une rencontre s'est déroulée en août 2003.

Elle a eu pour objet :

- Le point sur les perspectives de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine
- La proposition d'organisation de « place publique »

- **Rencontre des délégués de l'Etat**

Suite à une première rencontre des services de l'Etat en 2002, RésO Villes a proposé un travail plus spécifique en direction des Délégués de l'Etat des deux régions, Bretagne et Pays de la Loire.

Nous avons réalisé une enquête auprès des 20 délégués de l'Etat qui a servi de base au séminaire de travail qui s'est tenu en juin 2003.

Il avait pour but de débattre du rôle des délégués de l'Etat dans le cadre des contrats de ville et d'élaborer des propositions pour enrichir la réflexion.

A l'issue de ces travaux, une rencontre de restitution s'est tenue en septembre en présence des représentants Etat des deux régions.

Daniel RIGAUD, du bureau d'étude GESTE a accompagné nos travaux.

La synthèse fait l'objet d'une production disponible à RésO Villes.

- **Rencontre des chargés de mission prévention et sécurité**

A leur demande, RésO Villes soutient la constitution d'un réseau des chargés de mission prévention et sécurité des deux régions.

RésO Villes a réalisé une enquête permettant d'identifier les territoires d'intervention et les thèmes de travail des chargés de mission.

Trois rencontres ont eu lieu :

- Une première rencontre s'est tenue pour identifier les besoins du réseau
- Une deuxième rencontre, sous forme de séminaire, a permis de travailler sur la mise en place des CLSPD dans nos deux régions. Nous y avons fait intervenir Mme Cohen du bureau d'étude CIRES, qui a réalisé une étude pour la DIV, sur les CLS et CCPD dans le cadre des contrats de ville.
- Une troisième rencontre a permis de travailler sur le programme des futures rencontres de ce nouveau réseau.

#### • **Rencontre sur la place des projets culturels dans les contrats de ville**

En collaboration avec la DRAC des Pays de la Loire, RésO Villes a organisé une première rencontre des acteurs (élus, professionnels des services culturels et chefs de projet des villes, services de l'Etat) afin de définir la place des projets culturels dans les contrats de ville.

Une cinquantaine de personnes des Pays de la Loire ont participé à cette rencontre.

La synthèse de cette rencontre fait l'objet d'une production qui sera disponible à RésO Villes. Afin d'approfondir ce travail, des rencontres locales seront organisées en 2004, sur chacun des sites des Pays de la Loire, en y associant les structures culturelles et les associations locales.

Un travail similaire s'engage avec la DRAC Bretagne.

#### • **Rencontre sur le Renouveau Urbain en Bretagne**

A la demande de l'Etat, du Conseil Régional, de la Caisse des Dépôts et Consignation et de l'AROHLM de Bretagne, RésO Villes a organisé et animé une journée sur le Renouveau Urbain en Bretagne.

Cette rencontre a réuni une centaine de participants : villes et agglomérations, services de l'Etat, du conseil Régional, de la CDC, des organismes HLM.

Elle s'est tenue à Carhaix-Plouguer où le Maire a accueilli les participants.

Introduite par Daniel BOURDON, du bureau d'étude ACT Consultant, cette rencontre s'est déroulée sous forme de trois tables rondes :

- « L'évolution du projet de renouvellement urbain, de sa conception à la gestion urbaine de proximité » : la démarche à partir de deux cas concrets, Lannion et Plérin.
- « En quoi les composantes du projet urbain nourrissent les fonctions urbaines : la diversification des fonctions dans la quartier et les nouvelles fonctions qui repositionnent le quartier dans la ville » : la démarche à partir de deux cas concrets, Brest et Lorient.
- « Le point de vue des institutions » en présence de la DIV, Du vice président du Conseil Régional, du président de l'AROHLM, de la DRE, et de la CDC.

#### **Synthèse de la journée :**

Matin : interventions de Patrice Allais – Rennes, de Béatrice Prieur – Brest, de Daniel Bourdon ACT Consultants, animation par Marc Rouzeau, IRTS ;

Après-midi : interventions de Samuel Le Proust – Lorient, de Michèle Kerspern – Lannion, de Patrice Noisette – ACT Consultants, animation par Marc Rouzeau, IRTS.

Une première intervention des quatre chefs de projet a porté sur les points saillants des projets de renouvellement urbain de Brest, Rennes, Lorient, Lannion. Une seconde, par les consultants de ACT, a porté sur leur lecture de ces projets. Pour le détail de ces caractéristiques, le lecteur se reportera aux monographies de ces projets, réalisées dans le cadre de l'évaluation régionale.

Les débats ont porté ensuite sur la relation entre les évaluations locales des contrats de ville, et l'évaluation régionale de la pertinence des projets de renouvellement urbain.

Il résulte de ces débats qu'en général l'apport à l'évaluation locale des monographies de l'évaluation régionale n'est pas significatif, parce que l'attente envers l'évaluation régionale n'était pas une attente évaluative locale, mais bien l'attente d'une mise en perspective des caractéristiques régionales, de comparaisons possibles entre sites.

Quelques participants ont cependant indiqué que les monographies avaient pu, à un moment de la démarche de projet, apporter des éléments de clarification dans le débat local (Quimper, Lannion).

Les deux évaluations - locale et régionale - ont cependant un statut et une utilisation très distincts. Le travail d'évaluation porte en général sur plusieurs aspects : un apport de connaissance, la production d'un jugement, et une aide au changement. L'évaluation régionale ne portait pas sur ce dernier point et peu sur le second. Elle a en revanche apporté de la connaissance sur les projets, leurs caractéristiques et leurs enseignements, ainsi qu'une mise en perspective de ces projets. Mais une des sorties implicites de l'évaluation, pour le bureau d'études, était aussi de contribuer à constituer une position des acteurs régionaux (Etat, Région, CDC, ARHLM) sur le renouvellement urbain.

Concernant les indicateurs inscrits dans la Loi Borloo, à propos desquels l'animateur demande l'avis des participants, les réactions sont nuancées. Ces indicateurs sont certes utiles pour l'évaluation des contrats de ville (l'observation sert à l'évaluation mais ne s'y substitue pas) mais leur intérêt premier réside dans une utilisation et une appropriation locales - un bon indicateur est un indicateur partagé entre les acteurs locaux. L'aspect fortement « centralisateur » du dispositif d'observation évoqué dans la loi pose question. Il est rappelé à cet égard que plusieurs collectivités ont mis en place des observatoires depuis longtemps. L'intérêt des indicateurs contenus dans la loi Borloo est en outre limité géographiquement puisque ne portant que sur les ZUS - délimitées en 1996.

### **Table ronde**

(interventions de M. Caroff, Vice-Président de la commission Habitat de la Communauté Urbaine de Brest, Anne Coldefy, élue de Rennes chargée du GPV, M. Lelarge, Directeur régional de l'Équipement, animation par Brigitte Maltet, RésO Villes).

Pour Madame Coldefy, la politique de la ville n'a pas directement en charge le renouvellement urbain. Un enjeu essentiel reste, au-delà de la seule incantation, la mise en œuvre de la participation des habitants. L'articulation du volet social et du volet urbain est en réalité difficile, car ces volets mettent en présence des cultures techniques très différentes.

L'évaluation à cet égard révèle les modes de fonctionnement réels ; elle permet de mieux appréhender la notion de temps.

Monsieur Caroff explique qu'à Brest, le renouvellement urbain est une composante de la politique communautaire de l'habitat, qui découle d'une connaissance du marché de l'habitat, apportée dans le cadre d'un observatoire de l'habitat du PLH. La conférence intercommunale du logement est un bon outil, puisqu'elle permet à tous les acteurs de se rencontrer trimestriellement, et qu'elle dispose de commissions de suivi des programmes. Un enjeu actuel est de disperser sur le territoire de l'agglomération les nouvelles offres de locatif social. Il faut indiquer qu'il est important également de traiter de manière spécifique le problème du logement des familles « perturbatrices de la vie sociale », faute de quoi les améliorations apportées dans un quartier peuvent ne pas suffire à en redresser l'image. L'évaluation d'une manière générale sert à réexaminer constamment l'interaction entre objectifs et réalité. L'intérêt de l'évaluation spécifiquement régionale est de permettre les échanges, de favoriser les manières de progresser ensemble, de débattre.

Monsieur Lelarge distingue d'une part le renouvellement urbain, tel qu'il résulte de la cohérence des « trois lois » (SRU, Chevènement, Voynet), et qui met en cause différentes politiques urbaines à l'échelle intercommunale, et d'autre part la rénovation urbaine qui relève d'une loi de programmation. Pour le premier, l'Etat intervient auprès des collectivités locales dans le cadre par exemple des schémas d'urbanisme ou des politiques contractuelles. Pour la rénovation urbaine, l'Etat est chef de file au niveau central, à travers l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. D'où un profond remaniement des dispositifs actuels (GPV, GIP...), l'Etat se détachant de ce point de vue du local. Au niveau local, il accompagne les acteurs, en veillant à la cohérence des projets, afin que « des problèmes futurs ne se préparent pas dans des espaces en apparence pacifiés ». Dans ce nouveau contexte, la politique de la ville s'adresse en priorité aux élus locaux. L'Etat se repositionne sur ses missions régaliennes : sécurité, éducation nationale etc. et veille à la cohérence des politiques locales (habitat, planification urbaine...).

Le fait qu'il n'y ait pas en Bretagne la gravité de situation sociale que l'on connaît ailleurs fait craindre à Monsieur Caroff un désintérêt de l'Etat pour cette région. L'accompagnement ne doit pas devenir désengagement et appelle une grande efficacité des services de l'Etat. Pour jouer pleinement son nouveau rôle, estime ainsi Monsieur Lelarge, l'Etat doit de se donner les moyens d'une approche globale des enjeux et des marchés locaux, et d'aider les collectivités à le faire également. Il se réoriente déjà en ce sens. Il serait paradoxal que des territoires dotés de stratégies fortes, de solidarités réelles, risquent de se voir privés d'aide alors que d'autres territoires, sur lesquels aucune politique ne s'élabore vraiment faute de volonté, se verraient aidés en quelque sorte « à fonds perdus ». L'Etat en Bretagne doit ainsi s'intéresser aux villes moyennes où ses services peuvent servir d'adossement.

Les trois invités ont souligné l'importance de l'évaluation. Elle ne doit pas rester globale mais doit s'attacher précisément à chaque objectif, dispositif, composante du projet etc. L'évaluation régionale est importante pour progresser ensemble, parce qu'elle favorise les échanges. Madame Coldefy précise que l'évaluation permet notamment de mieux comprendre le temps des études et des projets, et que cela facilite la communication et l'organisation de la concertation avec les habitants.

**Pour l'ensemble des rencontres citées, RésO Villes prépare et remet un dossier documentaire aux participants, comprenant l'organisation des rencontres et une bibliographie des ouvrages de référence sur le thème abordé.**

## **2- Soutien aux villes et institutions**

### **• Soutien aux villes ou organismes**

RésO Villes est intervenue auprès de villes de Bretagne et Pays de la Loire pour enrichir leur connaissance ou apporter une aide à la réflexion :

- Saumur : apport méthodologique à l'organisation du contrat de ville
- Saint-Nazaire et Cholet : assistance à la rédaction du cahier des charges de l'évaluation
- Nantes : soutien à l'organisation d'une journée nationale avec la fédération des villes I lecture. Rencontre des chefs de projet des quartiers de Nantes, préparation d'une rencontre avec les équipes rennaises.
- La Roche sur Yon : participation au séminaire d'exploitation des premiers résultats de l'évaluation du contrat de ville, intervention dans les ateliers.
- Brest : intervention lors d'une rencontre de bilan à mi-parcours du contrat de ville
- Rennes : soutien à l'organisation d'une rencontre « les habitants en mouvement »
- AROHLM de Bretagne : intervention à l'assemblée générale des organismes HLM d'Ille et Vilaine, sur le thème de la participation des habitants.

Nous apportons également notre soutien à la réflexion de la région Poitou / Charente qui envisage la création d'un centre de ressources régional.

### **• Soutien au SGAR (Pays de la Loire) et DRE (Bretagne)**

- La formation

RésO Villes poursuit le travail engagé depuis la création du centre de ressources, avec les délégations régionales du CNFPT, le SGAR Pays de la Loire et la DRE Bretagne, dans le cadre de la plate forme régionale de formation :

- Définition des besoins de formation des acteurs de la politique de la ville
  - Participation à la définition des contenus de formation
  - Recherche d'intervenants
  - Interventions dans les formations
- 
- L'évaluation

RésO Villes participe aux comités de pilotage de chacune des deux régions pour l'évaluation régionale.

En Bretagne : évaluation en cours sur le renouvellement urbain

En Pays de la Loire : préfiguration de l'évaluation sur la gestion urbaine de proximité.

### **• Soutien aux organismes de formation**

RésO Villes est intervenue dans des sessions de formation pour développer l'histoire de la politique de la ville et expliquer le rôle du centre de ressources :

- Au CNFPT en Bretagne et en Pays de la Loire
- A L'Institut Régional de l'Administration de Nantes
- A l'Ecole Normale Sociale de l'Ouest
- Auprès des FRANCAS de Nantes
- Auprès de l'université Rennes II

- **Participation de RésO Villes au réseau national des centres de ressources**

Les directeurs des centres de ressources se réunissent tous les deux mois afin d'échanger sur les pratiques et les réflexions sur l'actualité et les perspectives de la politique de la ville.

Compte tenu de l'actualité, notamment concernant la nouvelle loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, les centres de ressources sont sollicités pour contribuer à la réflexion sur le devenir de la politique de la ville à l'issue des contrats de ville.

Par ailleurs, un réseau des documentalistes des centres de ressources a également été constitué afin de développer les pratiques communes et améliorer les échanges de ressources locales.

RésO Villes participe à ces deux instances.

### **III- Appui et accompagnement des acteurs dans la recherche liée aux problématiques**

#### **1 - Atelier « participation des habitants »**

En février 2003, RésO Villes a restitué le travail qui avait été engagé en 2002, dans le cadre de rencontres sur la participation des habitants.

Lors de cette séance, il a été décidé de poursuivre la réflexion au sein d'un atelier ayant pour objectif de travailler sur les méthodes de mobilisation des habitants.

Compte tenu du nombre important de personnes souhaitant y participer (45 personnes), nous avons créé deux groupes de travail, l'un ayant lieu en Bretagne et l'autre en Pays de la Loire.

Ces groupes sont composés d'élus, de chefs de projet, d'agents de développement, d'animateurs de quartier, de services de l'Etat, de professionnels des conseils généraux ou de services des villes (CCAS).

Bruno CARLON, du bureau d'étude CIVITO a été missionné pour accompagner et co-animer avec RésO Villes les groupes de travail.

Chaque groupe a travaillé durant trois journées.

Bruno Carlon a proposé une grille de travail permettant d'identifier l'ensemble des dispositifs de consultation des habitants de nos deux régions.

La synthèse de ce travail est en cours et sera présentée aux participants début 2004.

Les travaux des ateliers feront l'objet d'une production qui sera disponible en début d'année 2004.

#### **2- Atelier « compétence politique de la ville au sein des agglomérations »**

L'atelier interrégional regroupe une quinzaine de personnes, élus, chefs de projet et le SGAR Pays de la Loire.

Il a fonctionné durant 6 séances de travail et sur la base d'études de cas de 4 villes : Rennes, Nantes, Brest et Saumur.

Lors de la dernière séance, nous avons également invité un élu de l'agglomération de Grenoble (par ailleurs, président du centre de ressources de Rhône Alpes) afin d'enrichir la réflexion d'une expérience extérieure à nos deux régions.

Serge Brunet, du bureau d'étude TETRA, a été missionné pour préparer les travaux de l'atelier et co-animer le groupe de travail avec RésO Villes.

Les participants ont travaillé à partir d'une grille de questionnement :

- Contexte et évolution récente : Pourquoi et comment ?

Comment se situent les problématiques de politique de la ville sur le territoire de l'agglomération ?

Quelles raisons territoriales, urbaines, historiques expliquent les choix qui ont été faits en matière de politique de la ville ?

La mise en place de l'agglomération a-t-elle constitué une rupture ou une continuité pour la politique de la ville ?

Quelles modifications sont survenues depuis la création des agglomérations ? Quel rapport y a-t-il entre les pratiques et les textes originels sur la compétence « politique de la ville » ?

- L'aller / retour entre le projet et le territoire (agglomération) et les territoires de projet

Comment se réalise l'articulation entre le niveau de l'agglomération, celui des communes et celui des territoires de projet ?

Où résident les sujets d'intérêt communautaire ?

Qu'a apporté la mise en place de l'agglomération pour la politique de la ville ?

Quelle est (ou peut être) la plus-value avec la mise en place de l'agglomération ?

Est-ce que la plus-value se mesure en termes financiers, en termes de plus grande distanciation, en termes de conception des politiques... ?

La mise en place de l'agglomération constitue-t-elle le cadre d'une logique de guichet ou d'une logique de projet ?

L'agglomération est-elle une source de simplification ou de complexification (notamment administrative) ?

Comment s'organisent les relations avec les différents partenaires de la politique de la ville (conseil général, CAF, offices HLM, Conseil régional...) depuis la structuration de l'agglomération ? À quel niveau ? Quel est leur interlocuteur ?

La synthèse des travaux est en cours de validation et fera l'objet d'une production disponible en 2004.

### **3 - Etat des lieux sur la place des associations dans les contrats de ville de nos deux régions**

RésO Villes a réalisé un travail d'analyse de la place des associations dans les contrats de ville de Bretagne et Pays de la Loire, à partir des programmations de l'année 2001 de chaque contrat de ville.

Il s'est agi de comprendre le rôle des associations dans la mise en œuvre de la politique de la ville, en classant les associations en trois grandes catégories :

- Les équipements de quartier : centres sociaux, maisons de quartiers, centres socioculturels...
- Les grandes associations qui ont un territoire d'action sur l'ensemble de la ville ou au-delà
- Les petites associations de quartier.

Ce travail a fait l'objet d'une synthèse qui a été restituée en réunion des chefs de projet et à la rencontre des élus :

#### **Rappel de la démarche**

A la demande des chefs de projet, RésO Villes a extrait de chaque programmation 2001, les actions confiées aux associations.

Elles ont été classées en trois grandes catégories :

- Les grandes associations : celles qui ont un rayon d'action sur la ville, l'agglomération ou au-delà
- Les centres sociaux et maisons de quartier
- Les petites associations : agissant à l'échelle du quartier ou avec des bénévoles

Cette répartition a été validée par les chefs de projet sur chacun des sites.

A l'issue de ce travail, une rencontre avec chaque chef de projet a permis d'identifier leur point de vue sur le rôle de chacune des trois catégories d'association et de situer les pistes de réflexion envisagées.

- **I - Les grandes associations**

**Le financement :**

Il est souvent évoqué comme une difficulté :

- Elles ont pris l'habitude de financement contrat de ville et de reconduction systématique de leurs actions, par manque de commande claire à leur égard
- Le manque de financement de droit commun entraîne leur attente de compensation dans le cadre du contrat de ville, ce qui pose aussi le problème de la pérennisation de leur action.
- Quelques fois, les projets présentés sont vécus comme un « prétexte » pour équilibrer leur budget (elles imputent les frais de structure aux projets proposés).

**Le positionnement :**

Deux façons de fonctionner :

- Elles proposent des actions : dans ce cas, elles peuvent faire levier pour initier de nouvelles actions
- Elles sont sollicitées pour mettre en œuvre des actions : dans ce cas, elles permettent de mettre en œuvre des projets spécifiques élaborés dans le cadre du contrat de ville

Lorsqu'elles participent aux commissions thématiques, leurs compétences professionnelles permettent un bon appui à la réflexion et à l'élaboration de projet.

Elles sont vécues comme les porteuses des dispositifs (emploi / formation)

Dans certains cas, elles sont sollicitées pour accompagner les petites associations (Nantes)

En règle générale elles sont vécues comme des partenaires de la politique de la ville.

**Les difficultés évoquées :**

Elles ne sont pas toujours favorables à l'évaluation par crainte d'ingérence dans leur fonctionnement.

Elles peuvent être juge et partie : certaines d'entre elles siègent dans les instances de décision du contrat de ville et sont aussi porteuses de projets.

Une grande partie des chefs de projet évoque la nécessité de clarifier la commande à leur égard.

- **II - Les petites associations**

**Le positionnement :**

En général, elles sont perçues comme un relais important pour la politique de la ville et évoquées par le terme : « la plus value du contrat de ville » :

- Elles permettent de mesurer l'ambiance du quartier, de trouver des repères et des contacts de terrain
- Ce sont des moteurs dans l'animation de quartier : très présentes (Roche sur Yon), dans l'implication des habitants et dans le travail de proximité
- Elles sont très présentes dans les réunions de quartier
- Elles mobilisent souvent des petits financements et mènent des actions intéressantes de convivialité

Globalement, elles sont identifiées comme des partenaires du contrat de ville.

**Les difficultés évoquées :**

Elles se situent plutôt dans la dynamique de quartier et de fait, ont peu de vision d'ensemble du contrat de ville et de ses enjeux.

Elles développent des idées intéressantes mais éprouvent des difficultés dans la mise en œuvre : elles ont besoin d'accompagnement au montage de projets et sont souvent en difficultés face aux lourdeurs administratives.

La composition des associations : ce sont majoritairement des associations de personnes âgées, ce qui pose la question de leur renouvellement. Il est noté qu'il existe peu d'associations de jeunes. Dans les associations d'adultes, ce sont majoritairement les femmes qui les composent.

Elles peuvent rarement participer aux formations compte tenu du fait que se sont essentiellement des bénévoles qui les composent.

- **III - Les centres sociaux**

**Le financement :**

Il est souvent noté que les centres sociaux considèrent le contrat de ville comme une opportunité pour équilibrer leur budget, ou trouver le financement d'actions qu'elles devraient mener sur leurs fonds propres.

Les liens sont entretenus avec les équipes contrat de ville pour les financements possibles mais on les retrouve peu dans la réflexion globale.

**Le positionnement :**

Il varie de façon sensible en fonction des sites.

Lorsque de bonnes relations existent entre les équipes contrat de ville et les directeurs de structures, ils sont vécus comme de bon relais avec les habitants.

Dans d'autres cas, ils sont situés comme des opérateurs, participant peu dans la conception globale de la politique de la ville.

Dans deux villes, ils ne sont pas présent dans le contrat de ville : Nantes et Saumur

Ils sont très impliqués à Brest et considérés comme des partenaires à part entière

Les chefs de projet évoquent un certain nombre de questions concernant les centres sociaux :

- Comment passer d'une démarche d'offre de prestation à une démarche de développement local ?
- Comment peuvent-ils être en soutien aux petites associations de quartier ?
- Quelle place peuvent-ils prendre dans la mise en œuvre de la participation des habitants, et quel rôle peuvent-ils jouer pour inciter les habitants à participer aux comités de quartier ?

Il est surtout proposé d'engager une réflexion sur les cohérences et les complémentarités à trouver entre les centres sociaux et les équipes contrat de ville pour mener ensemble une politique de développement locale.

**Les difficultés évoquées :**

Ce qui est souvent évoqué :

- Le manque d'approche qualitative des centres sociaux et leur manque de connaissances actualisées des données du quartier : décalage entre leur propositions et les réalités du quartier
- Le manque de réactivité

Dans quelques sites, est évoquée la difficulté des centres sociaux à intégrer la démarche engagée par les équipes politique de la ville : diagnostic , définition d'objectifs, évaluation.

### **Les pistes de réflexion**

#### **- Les petites associations**

Les réponses sont plutôt à trouver localement en gardant de la modestie dans les attentes vis-à-vis d'elles pour ne pas leur demander ce qu'elles ne peuvent pas donner.

Il s'agit de mener une réflexion entre professionnels sur le soutien à leur apporter : les libérer des tâches administratives pour les aider à travailler sur le fond de leur activité, les aider dans la méthodologique et les outils leur permettant de se développer, les accompagner dans la mise en réseaux.

Sont également évoqués :

- le besoin d'accompagner les jeunes pour faire émerger la création d'associations
- la réflexion à développer pour favoriser la formation des bénévoles

#### **- Les grandes associations**

Concernant les grandes associations, ce qui est le plus souvent évoqué est le besoin de revenir sur les enjeux de la politique de la ville, sa philosophie, et le rôle qu'elles peuvent y jouer.

Il est important de les associer sachant qu'elles peuvent permettre de donner du sens compte tenu de leur professionnalisme.

La réflexion doit également porter sur le financement de ces structures pour leur permettre de trouver leur capacité de fonctionnement dans des logiques de droit commun.

Il est proposé de les associer davantage aux réflexions de RésO Villes par thématique et de favoriser l'émergence de réseaux de grandes associations pour qu'elles développent une réflexion commune sur leur rôle dans la politique de la ville.

(Exemple de Saint-Nazaire : formation commune des associations locales)

#### **- Les centres sociaux**

Après une mise en commun de la stratégie à adopter, entre les professionnels de la politique de la ville et les élus, plusieurs thématiques de réflexion à destination des centres sociaux pourraient être envisagées :

- la professionnalisation : comment prennent ils en compte les acquis de la politique de la ville ? La cohérence entre les travailleurs sociaux et les professionnels de la politique de la ville,
- Les aider à développer de la connaissance de leur territoire et à s'approprier les méthodes développées dans le cadre de la politique de la ville
- Leur rôle dans l'accès à la culture des habitants des quartiers
- Leur rôle dans la participation des habitants, la mise en place du FPH et leur soutien aux petites associations
- La réflexion concernant les jeunes et le volet éducatif
- Leur place dans les conventions urbaines de proximité

#### **4 - Préparation du forum « Place publique »**

Le CNV a sollicité les centres de ressources régionaux pour co-produire la décentralisation de forums « place publique » en région.

Le travail réalisé par RésO Villes sur la place des associations dans les contrats de ville servira de base à l'organisation du forum que nous organiserons en juin 2004.

Un comité de pilotage a été mis en place pour la préparation du forum.

Bruno Carlon, du bureau d'étude CIVITO, a été missionné pour accompagner l'organisation et co-animer le forum avec RésO Villes.

RésO Villes a pris en charge la création d'un poste à mi-temps pour assurer les rencontres préalables avec les associations locales pour définir leurs attentes et les associer à l'organisation.

#### **- Présentation du projet :**

##### **L'implication de RésO Villes**

Le rôle des associations dans le développement des initiatives habitantes constitue un enjeu pour l'organisation des territoires, la mise en œuvre des politiques publiques et le développement de la vie citoyenne.

Compte tenu du travail déjà engagé par RésO Villes sur la place des associations dans la Politique de la Ville, nous avons répondu favorablement à la proposition du Conseil National des Villes de tenir dans nos deux régions, le premier forum « Place Publique » décentralisé.

RésO Villes conçoit cet événement comme un point de départ pour engager une démarche à long terme avec les associations, être en appui à leur réflexion, développer les réseaux et favoriser le partenariat avec l'ensemble des acteurs.

##### **Le forum Place Publique**

« Place Publique », lieu de rencontres, d'échanges et de convivialités, est l'occasion d'engager une réflexion sur la place des associations et des initiatives des habitants dans la vie de la cité.

L'amélioration des relations sociales, l'entraide, l'aide aux plus démunis, l'organisation d'événements festifs, la mobilisation autour de projets, la défense de valeurs et de cultures, l'attention aux plus jeunes ou aux plus âgés, l'accompagnement scolaire, la convivialité autour d'un objet commun, la lutte contre l'isolement, ..... tous ces domaines et bien d'autres sont investis par les associations et font l'objet d'initiatives locales.

Elles se développent souvent à partir de la volonté et du bénévolat d'habitants concernés par l'amélioration de la vie quotidienne sur un même territoire et sont aussi l'occasion de coopérations avec les services publics. En effet, leurs interventions pour le développement des solidarités, pour la construction du lien social, ou encore pour la dynamisation de l'espace public, en font des partenaires réels du développement local.

Si ces initiatives plus ou moins formalisées, émanant d'associations et de groupes d'habitants et contribuant à l'amélioration des relations sociales sont synonymes de partage, elles oeuvrent quelquefois dans l'adversité et supposent une certaine ténacité, pour développer des intérêts collectifs et des solidarités. C'est en effet dans la recherche d'un « mieux vivre » ensemble et sur la qualité de la vie quotidienne que les initiatives des habitants développent un certain nombre de services au plus près des préoccupations des habitants et travaillent ainsi à l'amélioration de l'intérêt général. Enfin, ce sont souvent par les associations que se retissent les solidarités et la cohésion sociale.

En outre, par la participation des habitants, les associations contribuent à l'évolution de la démocratie locale et à la promotion de la citoyenneté.

Autant d'éléments qui en font des acteurs majeurs et essentiels sur les territoires où ces initiatives se pensent, s'inventent et se déploient dans l'affirmation d'une volonté commune et dans le partage, autour d'un objectif d'intérêt collectif.

Dans une société où les préoccupations de chacun deviennent de plus en plus individualisées, les associations et les habitants qui mettent en place des initiatives sont donc au centre d'une dynamique sociale qui doit être relayée et soutenue par les professionnels locaux et prise en compte par les pouvoirs publics.

C'est pourquoi le Forum « Initiatives des associations et des habitants » se propose d'être, un espace de valorisation des initiatives locales, mais également un temps d'échanges et de débats ouvrant des perspectives, en enrichissant les réflexions engagées, tant au niveau national qu'au niveau régional en Bretagne et dans les Pays de la Loire.

### **Grille pour préparer les échanges d'expériences**

1. A quelles préoccupations, quels problèmes repérés, les initiatives des associations répondent-elles ?
2. Quelles sont les méthodologies et les démarches mises en œuvre par les associations ou les groupes d'habitants pour la conduite des actions ?
3. Quels sont les objectifs des associations ? Quelle est la visée de leurs initiatives ?
4. Quelles difficultés (autres que financières) pour les associations dans la conduite des actions : avec les services publics ? avec les élus ? dans leurs modalités d'organisation ? dans le fonctionnement associatif ?
5. Quels aspects positifs les associations retirent-elles de leurs initiatives ?  
Quelle analyse font les associations des partenariats locaux ? Comment s'organisent les coopérations ? les réseaux locaux ?

Les échanges d'expériences doivent contribuer à valoriser les bonnes pratiques, les savoir-faire, le développement de réseaux de relations, améliorer le repérage des besoins locaux. Il faut donc essayer d'identifier les problématiques dominantes les plus fréquentes, afin qu'elles servent à former les ateliers d'échanges d'expériences.

### **Les stands « villages » thématiques potentiels**

- logement, habitat, cadre de vie
- aide aux immigrés, soutien à l'intégration
- éducation, accompagnement scolaire
- promotion des personnes, développement personnel
- jardins ouvriers
- humanitaire, promotion des cultures étrangères
- insertion vers l'emploi
- dynamisation des relations et de la vie sociale du territoire
- développement culturel, animation
- arts plastiques
- journaux de quartier

Ces rubriques ne sont pas restrictives, il faut préciser la classification.

## **Ateliers sur les enjeux et le développement des initiatives habitantes et associatives**

3 questions vont servir de fil conducteur aux ateliers :

1. Le rôle des initiatives habitantes : à quoi, à qui, servent-elles ? dans quel intérêt ? pour répondre à quels objectifs ?
2. Le développement du partenariat local autour de la vie associative : que peut-il apporter ? quelle contribution à la dynamisation de la démocratie locale ? avec quels acteurs locaux ? quels professionnels ?
3. Comment renforcer la capacité d'initiative des habitants ? comment soutenir les associations ?

Ce forum qui se déroulera sur deux jours, est prévu en juin 2004.

La préparation a commencé en début d'année 2003.

## IV- Conclusion

L'équipe de RésO Villes prépare les rencontres des instances de l'association : bureau, conseil d'administration, assemblée générale, et assure le suivi de la comptabilité en lien avec l'expert comptable et le commissaire aux comptes.

L'année 2003 a été marquée par une montée en charge de l'activité de RésO Villes, notamment par des sollicitations émanant d'une plus grande diversité d'acteurs. Les réseaux se développent et le travail engagé avec les associations, à l'occasion du forum Place Publique, doit nous permettre de mieux les associer aux travaux du centre de ressources.

Nous souhaitons également renforcer les liens avec les conseils généraux. RésO Villes s'implique, aux côtés des conseils généraux concernés, à la préparation du séminaire PST (Projets sociaux de territoires) Grand Ouest prévu en 2004. Un réseau des conseils généraux sera organisé à l'issue du séminaire.

En 2003, des mouvements ont été opérés dans l'équipe de RésO Villes :

- Vanessa Odéon, en charge de la documentation, a quitté son poste en juin 2003.
- Stéphane GEORGET, emploi jeune à RésO Villes, en charge de la mise en place du site Internet, poursuit son parcours professionnel dans une autre association à dimension européenne
- Soazig BARRÉ a été recrutée en octobre 2003 : elle est chargée de la veille documentaire, de la mise à jour du site Internet, de la gestion du service questions / réponses et de la publication des outils de communication en lien avec la directrice (lettre mensuelle et revue de presse).
- Stéphanie RENAUD, en charge du secrétariat et du suivi de la comptabilité, a quitté RésO Villes en août 2003. Elle est remplacée par Lucie LÉCHAPPÉ depuis septembre 2003

## **Proposition de Programme d'action 2004 RésO Villes**

### **1 - Capitalisation et mise à disposition des ressources**

#### **- Mise à jour de la documentation**

Il s'agit d'un travail de veille permanent (dépouillement de la presse, suivi des sites Internet, repérage de publications, participation à des colloques,...) et d'organisation des ressources (plan de classement, fichiers d'adresses, base documentaire en cours de constitution).

#### **- Mise en ligne de la base de données**

Le projet de mise en ligne de la base de données documentaires sur le site Internet de RésO Villes est en cours.

Les prochaines étapes sont :

- récupération de la base de données par le prestataire (mars 2004)
- rédaction des spécificités techniques par le prestataire (avril 2004)
- mise en ligne de la base de données (juin 2004)

#### **- Poursuite du travail sur les supports d'information et de communication**

- Revue de presse quotidienne, locale et nationale
- Veille sur l'emploi, la formation, l'insertion
- Lettre de RésO Villes : indication des nouvelles acquisitions et parutions, agenda des manifestations
- Mise à jour du site internet
- Service questions / réponses
- Constitution de nouveaux dossiers documentaires, liés à l'actualité de la politique de la ville
- Coordination avec les autres centres de ressources
- Constitution de dossiers thématiques, à la demande et pour enrichir les rencontres des groupes de travail ou journées thématiques

L'ensemble de cette activité est assuré par Soazig BARRÉ, en lien avec Brigitte MALTET pour la rédaction de la lettre et la constitution des dossiers thématiques.

### **2 - Mise en réseaux, organisation des échanges**

#### **- Poursuite des rencontres régulières**

- Les chefs de projet
- Les élus
- Les délégués de l'Etat
- Les chargés de mission prévention et sécurité
- Création d'un réseau des conseils généraux
- Création d'un réseau des chargés de mission intégration

- **Les nouvelles rencontres thématiques**

- Les acteurs de la politique de la ville et les projets culturels
- L'évaluation à mi-parcours

Chaque rencontre nécessite un temps de préparation, de mobilisation des acteurs et de restitution du travail engagé.

Elles donnent également lieu à la préparation de dossiers et pour certaines d'entre elles, à la préparation avec un intervenant.

- **Poursuite du travail engagé avec les plateformes régionales de formation**

- Identification des besoins de formation des acteurs de la politique de la ville sur les deux régions
- Proposition de contenus de formation
- Recherche d'intervenants
- Interventions dans les centres de formation ou universités

- **Les évaluations régionales**

- Suivi de l'évaluation régionale Bretagne : renouvellement urbain
- Suivi de l'évaluation régionale Pays de la Loire : Gestion Urbaine de proximité

- **Soutien aux villes et institutions**

Les villes sollicitent RésO Villes pour des interventions ponctuelles ou pour l'aide à la méthodologie. Ce travail sera poursuivi à la demande.

Deux interventions sont déjà prévues en 2004 : l'agglomération d'Angers et celle de Saint-Brieuc

RésO Villes apportera également son soutien à la création d'un centre de ressources en Poitou-Charentes

- **Participation au réseau national des centres de ressources**

RésO Villes contribue à la réflexion commune des centres de ressources dont l'animation est assurée par la DIV.

RésO Villes participe à la réflexion nationale sur le devenir de la politique de la ville.

En 2004, le réseau national propose de mener un travail commun sur l'enjeu des centres de ressources et leur rôle dans le contexte actuel.

Ce travail sera confié à un prestataire, en lien avec chacun d'entre nous.

La synthèse fera l'objet d'une restitution nationale en fin d'année 2004, en présence des instances de décision des centres de ressources.

### **3 - Appui et accompagnement des acteurs dans la recherche liée aux problématiques**

#### **- Atelier « participation des habitants »**

Cet atelier s'est déroulé sur l'année 2003.

RésO Villes organisera début 2004, une journée de restitution et de débat sur la synthèse de l'atelier.

Cette journée sera réalisée en collaboration avec le Pôle de Recherche Urbaine des Pays de la Loire et l'Université de Nantes.

Il s'agit de croiser les réflexions de l'atelier avec le point de vue des urbanistes.

#### **- Atelier « compétence politique de la ville au sein des agglomérations »**

Cet atelier s'est déroulé sur l'année 2003.

La synthèse sera publiée en début d'année 2004.

Il s'agit d'un travail de mise en forme de la synthèse et de recherche de mode de publication.

#### **- Mise en place d'un nouvel atelier : Projet urbain, mixité et parcours résidentiels**

Ce travail sera réalisé en deux temps :

1ère étape : missionner un expert pour réaliser un état des lieux du point de vue des acteurs engagés dans les projets de renouvellement urbain.

2ème étape : mise en place de l'atelier sur une méthode similaire au déroulement de l'atelier sur les agglomérations.

#### **- Mise en place de l'atelier intégration / Immigration**

Une formation a été mise en place en Bretagne sur ce thème. Une session aura également lieu en Pays de la Loire. Parallèlement RésO Villes propose de mener un atelier permettant de confronter les pratiques, d'enrichir les connaissances et de produire collectivement les bases de méthodes de travail.

### **4- Les temps forts de RésO Villes**

**L'année 2004 sera marquée par trois événements :**

#### **- Premier trimestre 2004 : Organisation d'un colloque sur les Projets sociaux de territoires**

Les partenaires nationaux, ADF, DIV, CNAF et le ministère des affaires sociales ont souhaité organiser trois colloques interrégionaux sur les PST.

Des bureaux d'étude ont été missionnés par la DIV pour contribuer à l'organisation de ces colloques et les centres de ressources sont sollicités pour les organiser.

Pour le grand ouest, l'IRTS (Marc Rouzeau) et RésO Villes organiseront ce colloque à Rennes.

- **Juin 2004 : Organisation du forum « Place Publique » à Nantes**

En collaboration avec le CNV et la DIV, RésO Villes organisera en juin 2004, un forum de deux journées, à destination des associations et groupes d'habitants des deux régions. Ce forum devra permettre de valoriser les initiatives locales, de soutenir le développement des échanges entre associations et de mener un débat avec l'ensemble des acteurs (Elus, professionnels, institutions et associations) sur la place des associations dans la cité. RésO Villes accompagne une première initiative prise par la ville de Rennes. Le forum rennais « habitants en mouvement » se déroulera en janvier 2004.

Ce travail est en partie assuré par Marion ESQUERRÉ et Bruno Carlon, le secrétariat et la coordination est assurée par RésO Villes.

- **Dernier trimestre 2004 : Restitution du travail réalisé par RésO Villes depuis sa création**

En fin d'année 2004, RésO Villes proposera une journée à destination de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville, afin de restituer la synthèse des réflexions qui ont été menées dans le cadre des ateliers. 2004 étant également l'année de réalisation de l'évaluation de RésO Villes, cette journée sera également destinée à en restituer les résultats.

Afin de mener à bien l'ensemble de notre programme d'action, et compte tenu de la montée en charge de nos missions, RésO Villes propose la création d'un poste de chargée de mission à temps plein, à dater de Juillet 2004.